

U.L.S

(Unité de Logements et Services ©)

«La possibilité d'un choix de vie autonome à domicile»



GIHP Aquitaine

22 Avenue Ariane - 33700 MERIGNAC

Tél : 05 56 12 39 39

Email : logement@gihp-aquitaine.org

Notre association

Le GIHP est installé en Aquitaine depuis 1978 et œuvre pour l'insertion des personnes handicapées à l'aide de services qu'il a créés.

Impliqué dans les secteurs médico sociaux en termes de rééducation et de réadaptation pour les personnes présentant un handicap physique (moteur ou visuel), le GIHP est aussi actif dans le cadre de :

*L'insertion ou le
maintien dans l'emploi*

*La recherche de
logement*

La formation

La culture

2.500

*C'est le nombre de personnes
handicapées accompagnées
chaque année par le GIHP*

Depuis 1992, il gère en Gironde un service logement destiné à faciliter la recherche et l'installation dans un logement adapté des personnes ayant un handicap. Il reçoit chaque année plus de 300 demandes et travaille avec tous les réservataires du logement social (bailleurs sociaux, Mairies, Action Logement, et services de l'État).

Fort de cette expérience et d'une connaissance importante en matière de logement, d'adaptation et de besoins spécifiques des personnes handicapées, le GIHP Aquitaine a souhaité développer le projet d'une ULS en Gironde.

Le contexte

Avoir un « chez soi » est un souhait partagé par la plupart des personnes handicapées.

Élément structurant du projet de vie de chacun, le logement permet à son occupant de choisir librement son mode de vie, de sortir, de recevoir, d'avoir une vie sociale et d'organiser son temps comme il l'entend. Le logement est ainsi synonyme d'autonomie. Cependant, pour les personnes en situation de grande dépendance, il peut constituer un facteur d'isolement et de danger.

Un logement non adapté au handicap, un environnement inaccessible, une insuffisance d'aide humaine sont autant d'obstacles à une vie autonome à domicile.

Alternative notamment à la vie en établissement spécialisé et à celle au domicile des parents ou des proches, le réseau GIHP a ainsi imaginé une forme d'habitat respectant le choix des personnes handicapées de vivre de façon autonome.

Le concept de l'ULS

Une Unité de Logements et Services est un concept de logements adaptés et accessibles qui s'articule autour d'un service mutualisé d'aide à domicile.

Elle permet d'apporter à la personne une assistance, 24 heures sur 24, 365 jours par an, en fonction de ses besoins et des urgences, en complément des aides humaines existantes.

L'objectif de l'ULS est de permettre à la personne en situation de handicap de bénéficier d'une vie citoyenne à part entière. Il la libère également des multiples contraintes liées à son handicap et lui permet d'aborder les impondérables de la vie avec sérénité, spontanéité et sécurité.

La personne conserve la possibilité d'avoir une activité professionnelle, sociale, associative, culturelle ou sportive selon le rythme qui lui convient.

Chaque personne garde son service ou ses aidants habituels pour les interventions qu'elle souhaite par ailleurs programmer (toilettes, préparation et aide au repas, accompagnement à la vie sociale, etc.).

Elle détermine le planning des interventions qui lui sont nécessaires, et ainsi exerce le libre choix de son mode de vie.

Description du projet à Mérignac

12 appartements
adaptés et domotisés
(8 T2 et 4 T3)

Répartis dans 3
bâtiments

Intégrés dans un
ensemble immobilier
de 500 logements

Afin de préserver la
mixité sociale

Ces logements sont accessibles par la mise en place d'une motorisation de portes d'accès des immeubles.

Concernant les adaptations, celle-ci comprennent une douche à siphon de sol (italienne) et des équipements PMR (Personne à Mobilité Réduite) de base.

La domotique permet notamment à la personne de contrôler sa porte d'entrée, ses éclairages, ses volets électriques, ainsi que l'appel du service de permanence.

Le projet est situé très proche du centre-ville* de Mérignac, ville dynamique et engagée en faveur des personnes en situation de handicap. Sa localisation permet une accessibilité à tous les services (transports en tram et bus, commerces, services publics, loisirs culturels et sportifs, etc.).



Il s'articule autour d'un service de permanence intervenant sans interruption auprès de 12 résidents en situation de handicap moteur. L'objectif est de répondre à tous leurs besoins de sécurité et d'aide humaine non programmable (chute d'objets, change, préparation pour une sortie à l'extérieur non prévue, coucher tardif, etc.).

L'ULS s'adresse à des adultes en situation de handicap moteur dont la dépendance nécessite une présence humaine dans la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne.

Pour intégrer ce dispositif, la personne devra :

Etre reconnu par la Maison Départementale des Personnes Handicapées et bénéficier d'une PCH (Prestation de Compensation du Handicap) «aide humaine»

Etre éligible au logement social

Accepter le principe de la mutualisation d'une partie de sa PCH «aide humaine» (3 heures 30 d'intervention par jour)

Etre en capacité cognitive et physique de contacter le service de permanence pour sa sécurité

Gérer seule ses aides humaines et son existence (libre arbitre concernant son choix de vie, la gestion de son budget, etc.)

Fonctionnement de l'ULS

Les personnes qui intègrent les logements s'engagent à mutualiser au sein du service, 3 heures 30 d'intervention par jour, excepté un nombre de jours d'absence (vacances, hospitalisations, etc.) défini à l'avance.

La mutualisation des heures d'auxiliaires de vie n'engage pas les résidents à se connaître.

Les personnes sont toutes sous-locataires du GIHP Aquitaine dont le loyer est défini par le bailleur MESOLIA, ce qui leur permet de prétendre aux mêmes droits qu'un locataire, notamment en termes d'allocation logement.

En fonction de ses besoins spécifiques, chaque sous-locataire pourra procéder aux adaptations qui lui sont propres dans le cadre de son plan de compensation conclu avec la MDPH.

Le service géré par le GIHP travaille en partenariat avec le SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) « la clé des âges » de l'APAJH.

Ce prestataire d'auxiliaires de vie disposera d'un local de permanence, relié à tous les logements par un système de téléassistance. Ce local est intégré au programme immobilier et permet une intervention rapide chez les personnes.

L'auxiliaire de vie présente au local de permanence répondra à la demande pour une aide ponctuelle (accompagnement aux toilettes, aide au coucher tardif, retournement nocturne, etc.) ou en cas d'urgence.

La gestion et la coordination de l'ULS est assurée par le GIHP.

Le projet est basé sur un modèle économique à multiples entrées :

Le bailleur MESOLIA prend à sa charge l'ensemble du programme immobilier. Il livre 12 appartements rendus accessibles et adaptés, ainsi qu'un appartement transformé en local de permanence pour le service d'auxiliaire de vie.

Le GIHP est locataire des logements et du local de permanence.

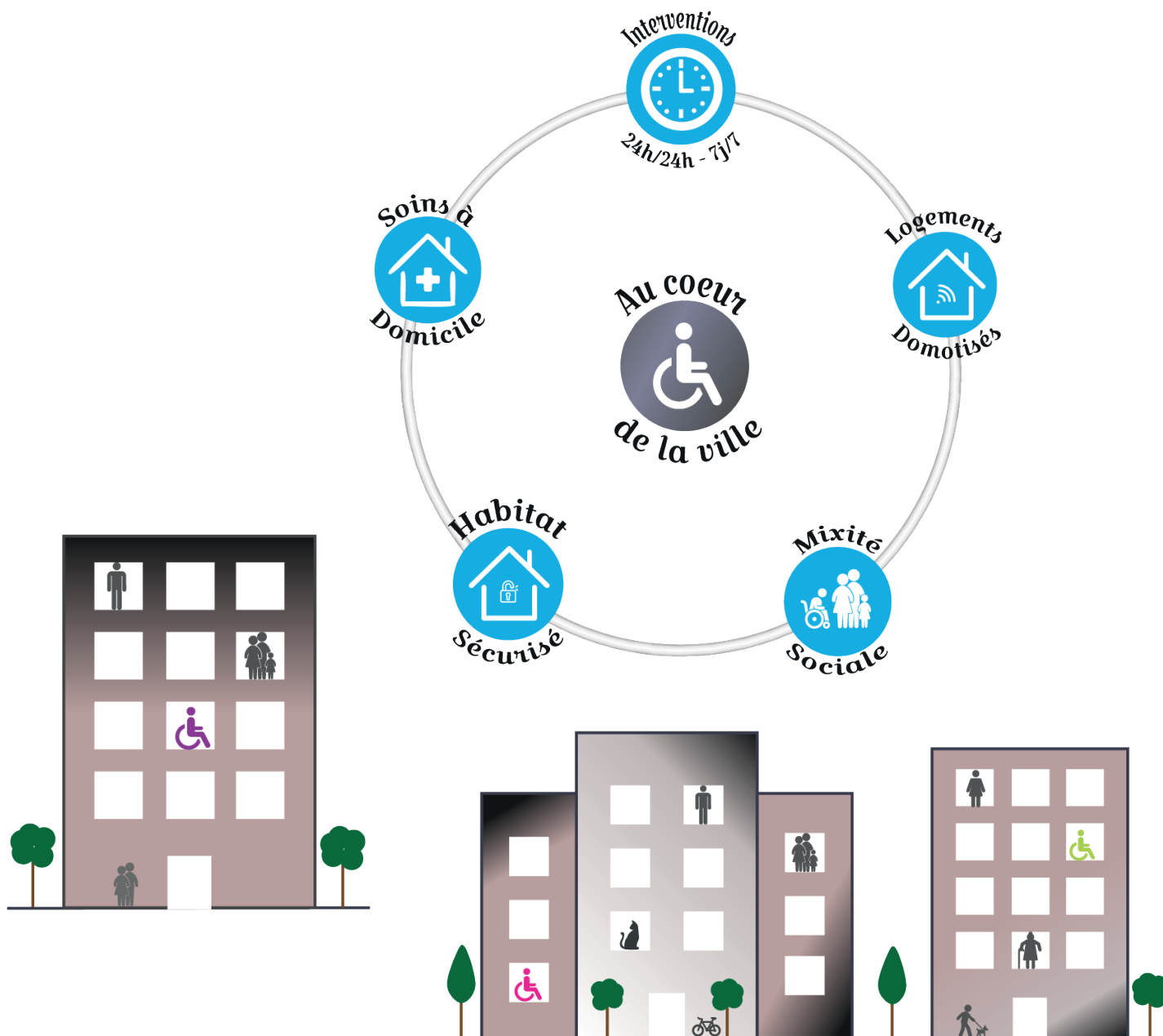
Le bénéficiaire est sous-locataire et paye son loyer sans supplément au GIHP.

La mutualisation de la PCH des sous-locataires prend en charge :

- Le fonctionnement du service de permanence assuré par l'APAJH.
- Le coût du local.

Les adaptations des logements, ainsi que la domotique sont financées par des subventions et des sponsors.

Unité de Logements et Services



A proximité

